



LES RÉSULTATS DE DOHA

Les membres de l'OMC se sont engagés à prendre les mesures suivantes :

- viser la réduction et, à long terme, l'élimination, de toutes les subventions agricoles à l'exportation et des soutiens internes qui faussent les échanges, ainsi que la réduction d'autres obstacles au commerce des produits agricoles;
- examiner la relation entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales convenues en vertu d'accords environnementaux internationaux;
- clarifier et améliorer les règles régissant les droits antidumping, les subventions et les droits compensateurs;
- réduire ou éliminer les droits à l'importation et les barrières non tarifaires touchant les produits non agricoles;
- améliorer le mécanisme de règlement des différends;
- interpréter les règles de manière à ce que les pays en développement aient accès à des médicaments importants tout en protégeant les brevets;
- établir des calendriers fermes pour la tenue de négociations continues sur la libéralisation du commerce des services;
- approfondir les discussions sur la transparence des marchés publics, l'investissement étranger et la concurrence;
- permettre aux pays en développement de s'adapter aux règles de l'OMC à un rythme approprié à leurs besoins;
- oeuvrer à la création d'une OMC plus transparente et davantage tenue de rendre compte.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR LE CANADA

Le Canada est une grande nation commerçante; environ un emploi sur quatre dépend des exportations, ce qui représente environ 41 % de notre produit intérieur brut. En 2002, le total des échanges bilatéraux de biens et de services du Canada s'élevait à 891 milliards de dollars, soit 2,4 milliards de dollars par jour. Cependant, bien que la plupart des produits étrangers entrent sur le territoire canadien exempts de droits ou imposés à des taux tarifaires passablement bas, certaines de nos exportations, par contre, font l'objet de droits de douane très élevés (parfois plus de 100 %).